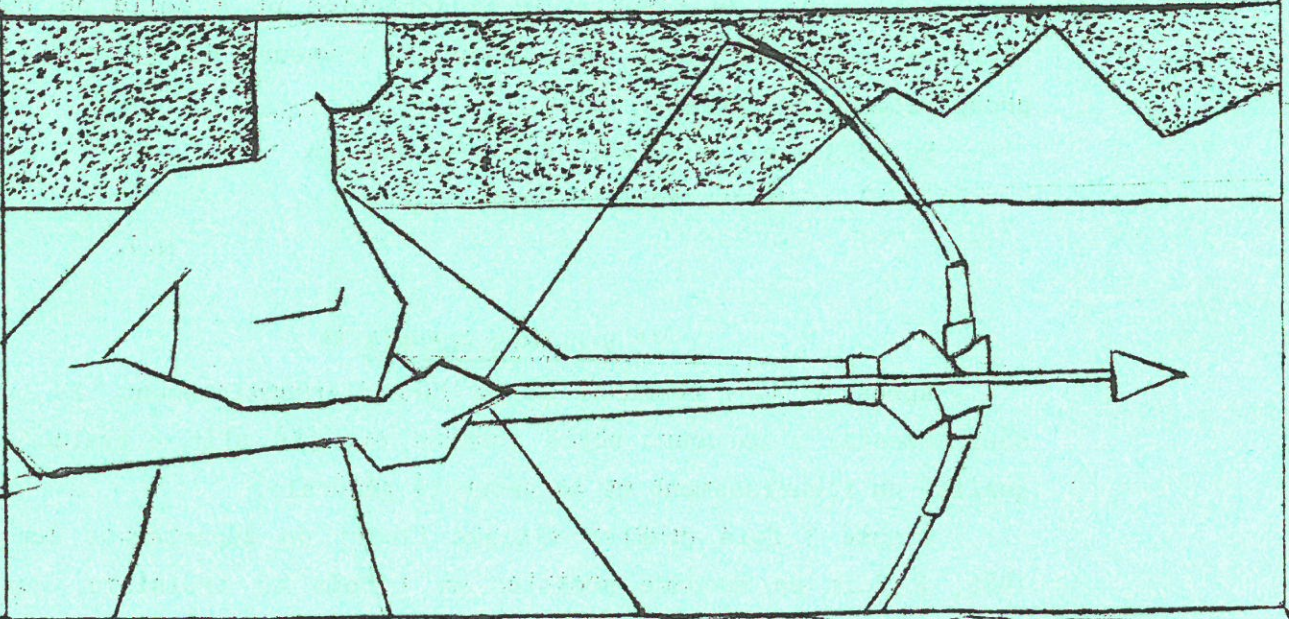


# ENTRÉE-NOUVE.

THIAVILLE S/ MEURTHE

DEC 92

N°299bis



SAGITTAIRE



**\*\* LE MOT DU MAIRE \*\***

1992 est à son crépuscule et déjà scintille l'aurore d'une année nouvelle faite d'incertitude, comme toujours, mais pleine d'espérance et qui nous ouvre les pages de son histoire. Dans ce futur tout proche, souhaitons que la vie soit plus douce pour ceux qui souffrent dans leur chair, qui connaissent la solitude avec souvent un sentiment d'inutilité, pour ceux qui sont séparés contre leur gré, pour ceux qui n'ont pas d'emploi, qui ont peu ou pas de ressources, pour les jeunes à qui notre société n'offre pas de véritable idéal et peu de travail.

Fasse que 1993 soit davantage une année de régression de la misère, de plus grande prospérité économique et de meilleure entente entre les peuples avec, en point d'orgue, la Paix sur notre Terre.

Avec le personnel communal, avec les Conseillers Municipaux et les Adjoints, je forme à votre intention et à celle de tous ceux qui vous sont chers, des vœux de bonheur, de quiétude, de prospérité et de parfaite santé.

En 1993, ici, à THIAVILLE, soyez heureux.

Joyeux Noël et Bonne Année.

M.J.

**\*\* VILLAGES FLEURIS \*\***

Après le jury communal et le jury d'arrondissement, le jury départemental a parcouru notre commune cet été afin d'évaluer la qualité du fleurissement et la propreté générale.

Classé 3 fois premier village fleuri du département depuis 1986, 2 fois en seconde position et 1 fois en troisième, cette année encore, les efforts que vous avez réalisés conjointement avec la Municipalité ont été remarqués par le jury et THIAVILLE, en 1992, a été classé

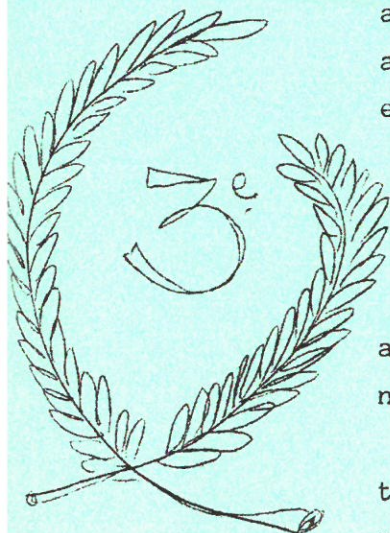
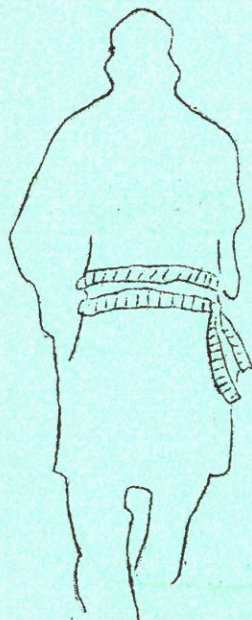
3<sup>e</sup>me

village fleuri de Meurthe et Moselle

2ème catégorie (village de 300 à 1000 habitants)

La remise du diplôme à M. Roger ERHARD, Premier Adjoint, ainsi qu'un chèque de 600 F a eu lieu à THIAUCOURT le samedi 7 novembre 1992.

Il faut noter que chaque année, le nombre de communes inscrites au concours augmente, rendant ainsi la compétition plus ouverte et le résultat plus aléatoire. Il faut se réjouir de cette situation



stimulante qui traduit une amélioration importante de l'image de marque de notre département vis à vis des touristes en premier ... et de tous les habitants en second!

En 1993, il faudra poursuivre nos efforts et faire davantage encore en intensifiant notre action de fleurissement, surtout au niveau de chacun des habitants, notamment ceux qui jusqu'ici n'ont rien fait. Vaste programme ... raison de plus pour en parler dès maintenant et vaincre les réticences de certains...

Bravo à tous ceux qui ont contribué à faire cette année encore de notre commune un lieu de vie agréable et bien fleuri.

**\*\* EN DIRECT DU CONSEIL \*\***

Le Conseil était réuni le 30 octobre 1992. Excusés: Mmes MATH et CALVIAC, Mrs PAVOZ et POIREL.

Le Maire présente aux élus adultes la Municipalité Junior élue par le collège électoral des jeunes. L'ordre du jour est ensuite abordé et les points ci-après sont examinés:

**1 Budget supplémentaire**

Dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 222670F

Dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 175270 F

Vote à l'unanimité le budget s'élève donc à un total de 397940 F, en équilibre.

Parmi les investissements prévus (ou réalisés) sont à noter en particulier des travaux en forêt par ONF (41700F), la confection de regards aux réservoirs (25220F), le remplacement partiel de la clôture du terrain de football (6000F), la réalisation d'un local de rangement des tables de ping-pong à l'école (3000F), le remplacement des chasses d'eau des WC du Foyer Rural (2500F), etc ...

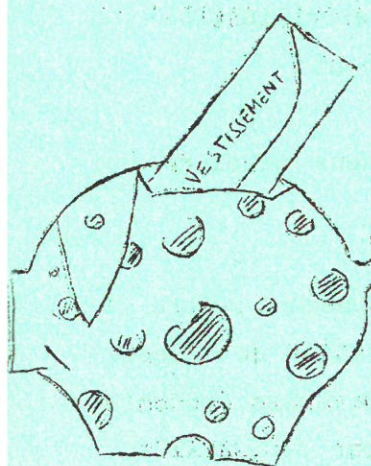
L'inscription d'une somme complémentaire de 50000F pour les travaux de la station de neutralisation de l'eau, l'acquisition de petit matériel (FAX, éclairage de fin d'année, stores ...). De plus, l'acquisition (réalisée ou en cours) de plusieurs parcelles de terrain, y compris frais d'arpentage et de notaire et prévue. Enfin, l'alimentation du Petit Paris en eau potable sera réalisée simultanément avec l'arrivée de l'énergie électrique aux réservoirs

Les budgets du CCAS et de la Caisse des écoles sont ensuite adoptés.

**2 Forêts**

**\*Coupes 1993**

Les résineux des parcelles 2 a1, 4 p, 10 a3 et 17 seront vendues en bloc et sur pied à l'automne 1993.



Les feuillus des parcelles 4p, 10 a3 et 17 seront exploités en régie et serviront de coupe affouagère (1994)

\*Vente du 29.09.1992

Les 580 m3 de résineux des parcelles 8, 11 et 12 ont été acquis pour 76000 F par M. PETITPIERRAT

Les 145 m3 de la parcelle 26 ont trouvé acheteur à 33000 F par la Société GERBOIS.

\*Affouages 1992

Le Maire fait un point provisoire sur la situation des affouages 1992. M.GAUDEL a terminé les livraisons aux habitants, aux acheteurs d'autres communes. Le reliquat (chêne exclusivement) sera stocké à Fagnoux. Par ailleurs, M.GAUDEL est autorisé par ONF à commencer le façonnage et le débardage des stères que M.WIPF n'a pas effectués.

3 Indemnité au Percepteur

Le Conseil reconduit les mesures antérieures, à savoir 75% du taux de référence calculé sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années.

4 Comptabilité eau/assainissement

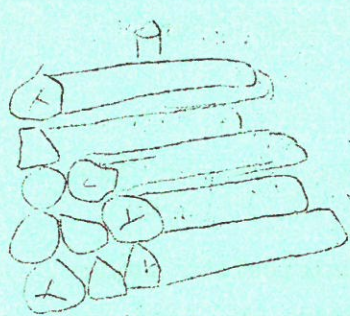
Faisant suite à la circulaire ministérielle du 26.09.1992, le Conseil décide de ne pas appliquer le 01.01.1993 la nouvelle comptabilité M49. Il sollicite donc le report au 01.01.1995. Il note les règles d'équilibre budgétaire de chacun de ces budgets (un pour l'eau, un pour l'assainissement) seront assouplies et qu'une présentation simplifiée des comptes sera mise en oeuvre. Ce report permettra d'effectuer diverses simulations compte tenu de l'incidence du traitement neutralisation et stérilisation) en 1993 et dont on ne connaît pas avec précision le coût.

5 Droit de préemption

Le Conseil n'utilise pas son droit dans deux dossiers qui lui sont présentés.

6 Bibliothèque scolaire

Le principe de créer une B.C.D. (Bibliothèque Centre de Documentation) étant acquis par aménagement du grenier de l'école, il convenait d'examiner le coût de l'opération. Diverses économies seront réalisées par rapport au projet présenté par J-L.SALAIGNAC, architecte. Le coût de cette réalisation sera de l'ordre de 75000 F TTC. Un dossier de demande de subvention est constitué pour réaliser en 1993/1994.



La création de cette B.C.D., qui sera l'une des premières dans l'arrondissement, constituera un outil pédagogique de qualité et de premier ordre pour l'éducation de nos enfants et un levier supplémentaire pour les enseignants. Ainsi, notre école sera l'une parmi les mieux équipées du secteur et tous les moyens seront réunis pour l'éducation de nos enfants qui n'auront plus rien à envier à ceux des villes... bien au contraire! ...

7 Acquisitions foncières

Le Maire fait le point des dossiers en cours. Le Conseil autorise le Maire à poursuivre les négociations en lui donnant la fourchette possible des prix au m2 à offrir aux intéressés.

8 Divers

Le point est fait sur les travaux réalisés, ceux en cours et surtout ceux à venir.

Afin d'éviter tout impair, une ligne de conduite est arrêtée par le Conseil sur les dispositions et mesures éventuelles à prendre par la Municipalité en cas de décès d'un élu en exercice ou non, notamment achat de fleurs, avis mortuaire, etc ...

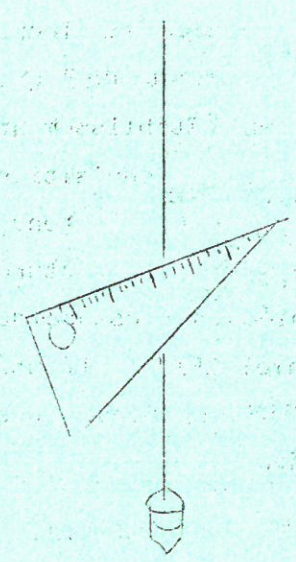
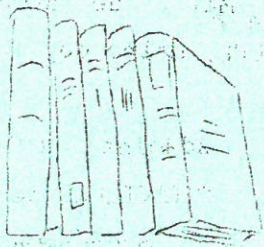
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H.

\*\* PROCHAINES MANIFESTATIONS \*\*

Samedi 05 Décembre	Défilé de Saint-Nicolas	Ass.Famil. THIAVILLE+LACHAPELLE
Vendredi 11 décembre	à partir de 17H30 Exposition J.CALLOT Inauguration des locaux	à l'Ecole de THIAVILLE/Meurthe
Dimanche 13 décembre	Choucroute	F.Rural THIAVILLE
Dimanche 6 ou 13	Sainte Barbe	Amicale S.P. THIAVILLE
Mardi 15 décembre	à partir de 16H Marché de Noël	à l'Ecole de THIAVILLE/Meurthe
Samedi 19 décembre	Noël des enfants	F.Rural LACHAPELLE
Dimanche 20 décembre	Noël des enfants	Ass.Famil. THIAVILLE
Jeudi 31 décembre	Réveillons	F.Rural THIAVILLE Club Amitié THIAVILLE
Dimanche 03 janvier	Galette des Rois	F.Rural LACHAPELLE
Dimanche 17 janvier	Tarots	Ass.Famil. THIAVILLE

A l'école, GARDERIE et CANTINE ... c'est pratique ... c'est pas cher

Parents, usez-en à discrétion ... c'est fait pour vous rendre service.



**\*\* PARC D'ACTIVITE RAON-THIAVILLE \*\***

Le 02 novembre à 18H00, en Mairie de THIAVILLE, les 10 délégués titulaires et les 4 suppléants étaient réunis pour élire le bureau du Syndicat.

Ont été élus: Président M.Michel HUMBERT Maire de RAON  
Vice Président M.Michel JACQUEL, Maire de THIAVILLE/Meurthe  
Membres: M.Jacques CAJELOT Adjoint RAON  
M.René HIRTZ, Adjoint THIAVILLE/Meurthe  
Secrétaire: M.Gérard MATHIEU, Secrétaire Général Mairie RAON.

L'agent comptable désigné par MM les Préfets est M. Le Percepteur de BACCARAT. Sitôt élu, le bureau a pris la décision de faire assurer les membres du Syndicat dans l'exercice de leurs fonctions; il a préparé dans les grandes lignes le budget 1993 qui lui sera propre; il a décidé de confier à EPML (Etablissement Public de la Métropole Lorraine) la procédure utile d'acquisition du foncier non bâti. Un large exposé présentant le secteur retenu, et divers aspects de mise en oeuvre de l'opération ont clôturé cette première séance de travail qui s'est déroulée en présence de M. Gérard BROCH, Sous-Préfet de LUNEVILLE et Daniel REINER, Député de Meurthe et Moselle. Excusés: M. Christian PIERRET, Député des Vosges et J.L. SALAIGNAC, Conseiller Général de BACCARAT.

**\*\* LISTE ELECTORALE \*\***

Les nouveaux habitants ainsi que les jeunes qui auront atteint 18 ans pour le 28 février 1993 et qui souhaitent pouvoir voter lors des prochaines élections sont invitées à se présenter en Mairie pour se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 1992.

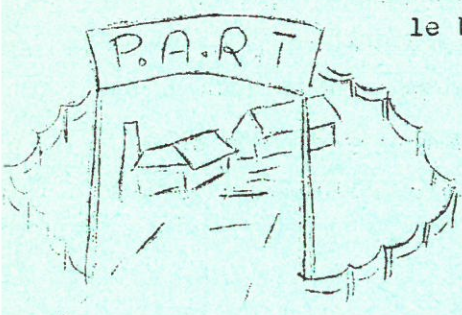
Aucune inscription n'est faite d'office.

**\*\* ECOLE \*\***

Inauguration et vernissage

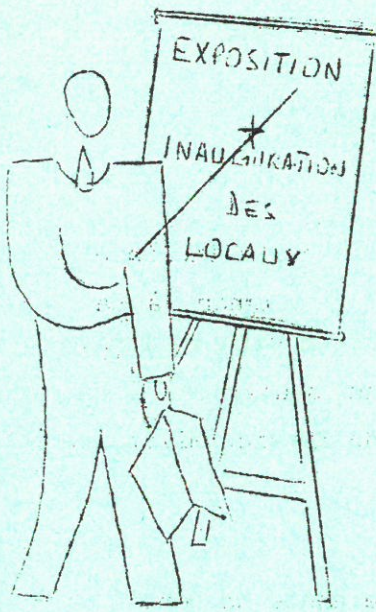
L'année CALLOT dont les médias ont beaucoup parlé va se terminer. Diverses manifestations ont été organisées dans toute la Lorraine et des écoles ont été sollicitées à plusieurs titres.

L'école de THIAVILLE/Meurthe fut l'une des deux de l'arrondissement de LUNEVILLE à apporter sa contribution en participant à l'exposition départementale d'arts plastiques qui s'est tenue en juin à NANCY.



A noter





La totalité de l'exposition regroupant les travaux des 14 écoles sélectionnées au niveau de la Meurthe et Moselle sera présentée.

à l'Ecole de THIAVILLE/Meurthe le Vendredi 11 décembre à partir de 17H30.

Parents d'élève ou non, habitants de THIAVILLE, de LACHAPELLE ou d'autres communes, soyez nombreux à visiter cette exposition de qualité. De plus, c'est gratuit ...!

Vous pourrez par ailleurs visiter la totalité des locaux entièrement rénovés ou créés l'an passé et cette année.

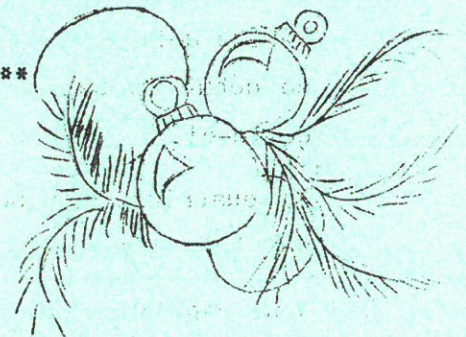
L'inauguration officielle de ces locaux et le vernissage de l'exposition CALLOT auront lieu

Vendredi 11 décembre 1992 à 17H30

Vous êtes cordialement invités à cette manifestation qui sera clôturée par un vin d'honneur.

**\*\* MARCHÉ DE NOËL \*\***

- Pour vos décorations de table,
- Pour vos cartes de voeux,
- Pour vos cadeaux,
- Pour votre plaisir,
- Pour une idée originale,
- Pour faire plaisir aux enfants,
- Pour faire un bon investissement,



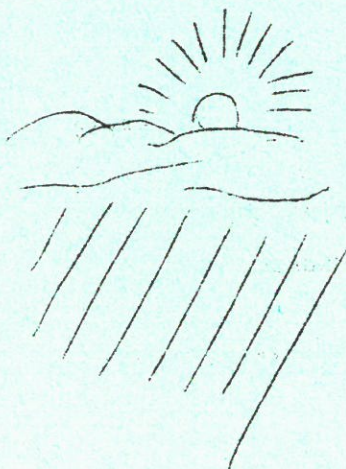
PENSEZ AU MARCHÉ DE L'ÉCOLE A THIAVILLE SUR MEURTHE

Le Mardi 15 Décembre à partir de 16 heures ...

Venez nombreux ...

**\*\* DICTONS DU MOIS \*\***

- |                                |                                     |
|--------------------------------|-------------------------------------|
| Nâche de Saint Nicolê          | Nache de Saint Nicolas              |
| Bèille do frô po trô mwès.     | Donne du froid pour trois mois.     |
| Jôfe è Nawé                    | Givre à Noël                        |
| Cmattes pyeim l'péni.          | Pommes plein le panier.             |
| Lè bîhhe de Cêlles             | Lea lise de belles                  |
| C'o pou dè piô.                | C'est pour de la pluie.             |
| Nos jlînes sont dècapourêilles | Nos poules sont déplumées           |
| J'èron l'hivér dè bonne oûre.  | Nous aurons l'hiver de bonne heure. |



Calente de nache è Nowé, Calende de neige à Noël,  
Lo byé sré bé. Le blé sera beau.

**\*\* ON NOUS PRIE DE FAIRE PART \*\***

TENNIS DE TABLE

Premiers résultats de la saison:

Début de Championnat assez moyen pour les quatre équipes:

La première, en Dép.1, après avoir débuté par 2 victoires, s'est ensuite inclinée à deux reprises face à des équipes pourtant à sa portée. Il faut souligner, à sa décharge, qu'elle est souvent incomplète cette saison du fait du Service Militaire de MARCOT puis de FALINE (Début Décembre).

Elle occupe la 5ème place de son groupe.

Même niveau et même place pour la deuxième équipe, promue cette année en Dép.1. La montée en Régionale semble déjà compromise pour ces équipes.

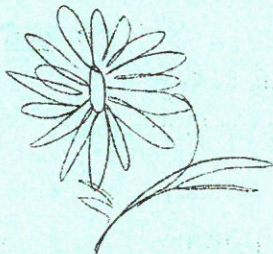
La troisième équipe occupe une bonne 3ème place en Dép.2, avec 3 victoires et 1 petite défaite (8-10) à CELLES, l'un des deux leaders. C'est la satisfaction de ce début de saison; les 2 premières équipes "empruntant" même des joueurs dans celle-ci.

La quatrième équipe occupe quant à elle la dernière place de son groupe (4 défaites sévères de 4-14 à 0-18).

Nous rapellons que toute personne désirant participer le Tennis de Table sera la bienvenue. Chaque joueur est assuré de jouer dans une équipe.

Les entrainements se déroulent le mercredi de 17 à 19H et de 20 à 22H et le vendredi de 20 à 22H.

Les matches se disputent le samedi après-midi ou le dimanche matin.



Dépôt légal: 328/80

Imprimerie: Mairie de THIAVILLE/Meurthe

Directeur: JACQUEL M.



## LES MAIRES ET LES FORETS COMMUNALES.

Aménagement de 1 725

Le Maire est responsable de la forêt : marquage des arbres, surveillance de l'exploitation de la coupe affouagère.

Par ailleurs, le Maire peut verbaliser des délinquants en forêts communales. Plusieurs questions se posent à ce sujet :

Il existait trois Communautés : Thiaville, Fagnoux et La Chapelle donc trois maires. Etaient-ils responsables tous les trois ? Avaient-ils chacun un marteau ? Le parterre de la coupe était-il partagé entre les trois Communautés suivant le nombre de feux, chacune d'elles exploitant son lot sous la responsabilité de son Maire ou au contraire la coupe était-elle exploitée en commun et les produits façonnés partagés entre les usagers des trois Communautés ? Dans ce dernier cas qui était responsable notamment du marquage ? Un seul Maire ou les trois opérant en commun ?

Le garde Surveillant exerçait-il une tutelle sur les Maires notamment au marquage ? Quel était le rôle de "l'eschevin de la forêt" ?

Combien de temps ce système a-t-il duré ?

Vraisemblablement certaines questions seront sans réponse.

## LA RECTIFICATION DU CHEMIN DE THIAVILLE A BERTRICHAMPS

A la suite du projet de reconstruction du ponceau et de la pose d'une buse, le 30 janvier 1 894, à l'instigation de MM. DIDIER féculier et OLIOT maréchal-ferrant, le Conseil demande la rectification du chemin avec déplacement de la fontaine communale. M. DIDIER propose de céder gratuitement le terrain nécessaire à l'établissement du nouveau chemin et M. OLIOT offre une somme de 40 F. Le Maire, Jean-Baptiste COLIN est contre cette demande, le Service vicinal n'est pas favorable à ce projet.

Des protestations s'élèvent : 33 habitants de Thiaville et 6 de Fagnoux ( le dernier ) qui étant dépourvus de fontaine en réclament une.

Une enquête commodo-incommodo a lieu du II au 13-I-I 895. Le commissaire-enquêteur, M. DALAMCONTE, Maire de La Chapelle, rédige ses conclusions : reconstruction du ponceau, si le chemin est rectifié, achat du terrain à M. DIDIER et en même temps installation d'une fontaine à Fagnoux, enfin M. DIDIER pourrait être autorisé à exécuter à ses frais un léger déplacement de la fontaine sans toutefois nuire à son voisin, M. BOUDOT Joseph.

Le 15 janvier 1 895, le Conseil passe outre et décide de réaliser le projet, le Maire, lui, reste sur ses positions.

Le 27 octobre 1 895, le Conseil, à l'exception du Maire décide un emprunt de 630 F pour réaliser les travaux.

Le 26 mars 1 896, la réunion du Conseil se termine dans la confusion, des insultes sont échangées, des conseillers quittent la salle de Mairie.

Le Maire, sur les conseils de la Sous-Préfecture invite le sieur DIDIER à supporter entièrement à ses frais le déplacement de la fontaine ( 600 F ). Celui-ci refuse et retire son offre de cession gratuite de l'assiette du nouveau chemin.

Le 27 mars 1 896, 10 conseillers donnent leur démission qui n'est pas acceptée, vu la date proche des élections municipales.

Un nouveau Maire est élu : M. PARADIS Eugène.

Le 11 juin 1 896, le projet est repris avec diverses réductions de dépenses.

Le 17 juin 1 896, M. DIDIER donne à nouveau le terrain nécessaire pour rectifier le chemin et le 18 juin, le Conseil municipal disjoit du projet le déplacement de la fontaine.

Des complications surgissent avec M. PETITDEMANGE qui refuse de vendre à l'amiable une partie de son terrain nécessaire à la réalisation des travaux. On en arrive à la demande d'expropriation, M. PETITDEMANGE finalement accepte de traiter à l'amiable. ( II janvier 1 897 ).

Le 26 septembre 1 896, la Commission départementale des travaux Publics décide : les travaux sont déclarés d'utilité publique mais la question du déplacement de la fontaine reste entièrement réservée.

Vu l'insuccès de l'adjudication publique, le Conseil demande le 16 mai 1 897 l'autorisation d'un marché de gré à gré qui est accordée; la Commune traite avec Jean Baptiste NOEL entrepreneur à La Chapelle le 11 juin 1 897. Le ponceau est démoli.

Les travaux sont réceptionnés le 6 avril 1 898.

En 1 904, M. DIDIER Edmond féculier achète le sol de l'ancien chemin. ( 25 F ).